



Sainte-Ère, le 1^{er} mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 1^{er} jour du mois de mai 2023 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust ,	Siège # 1
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

75-05-2023 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
4. Présentation et approbation des comptes
5. Période de questions des citoyens
6. Dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable
7. Modification du règlement d'emprunt 340-2023
8. Voirie – Infrastructure
 - a) Planification des travaux 2023
 - b) 7.3-7040-18-50B – Travaux de scellements de fissures 2023
9. Voirie – Ressources matérielles
 - a) Dodge Ram 2005
 - b) Boîte camion
 - c) Compresseur
10. Urbanisme;
 - a) Lot 3 865 284
 - b) PIIA – 9 rue Pelletier
 - c) PIIA – 28 rue de la Congère
11. Adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles dans la municipalité de Sainte-Ère
12. Ressources humaines –
 - a) Stagiaire
 - b) Demande syndicale
13. Administration
14. Autres sujets :
 - a) Demande de soutien financier – Chœur Les voix de la Vallée
 - b) Demande de soutien financier – Parc Régional de Val d'Ère

- c) Demande d'appui au comité vigie CMÉC
 - d) Consultation publique – sondage
15. Période de questions des citoyens
16. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Nathalie Daoust et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-05-2023 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par Nathalie Daoust appuyée par Alain Delisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-05-2023 4. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Nelson Thériault et résolu, d'approuver les comptes du mois d'avril 2023 au montant de 17 166.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions des citoyens

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h40.

- Construction d'un bâtiment

6. Dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable

La directrice générale et greffière trésorière dépose le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-05-2023 7. Modification du règlement d'emprunt 340-2023

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 340-2023 afin de modifier une clause de taxation qui n'est pas suffisamment claire;

Il est, par conséquent, proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault, et résolu unanimement :

QUE le deuxième alinéa de l'article 5 du Règlement numéro 340-2023 est remplacé par les deux alinéas et le tableau suivants :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une proportion de 75 % de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts du secteur Val-d'Irène décrit à l'annexe « D », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles dans une proportion de 75 % de l'emprunt

par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du secteur.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Parc régional Val-d'Irène	45
Terrain vacant	0,5

- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Voirie – Infrastructure

79-05-2023 a) Planification des travaux 2023

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nathalie Daoust et résolu d'accepter la planification des travaux d'été 2023 pour une somme totale de 92 956,84\$ taxes en sus réparti comme suit :

Panneau de signalisation	4 603.56\$
Pierre recycler	21 516,00\$
Glissière	22 000,00\$
Aménagement du sentier d'hébertisme	1 986,00\$
Installation d'une nouvelle lumière de rue	2 000,00\$
Abat Poussière	29 400,00\$
Scellement de fissure	3 311.28\$
Marquage de lignes	2 300,00\$
Achat d'un Post driver	2 840,00\$
Travaux de nettoyage route Val-d'Irène – érosion	<u>3 000,00\$</u>
Total	92 956.84\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-05-2023 b) 7.3-7040-18-50B – Travaux de scellements de fissures 2023

Considérant Que dans le cadre dudit projet, la Municipalité a participé à un appel d'offres regroupé pour retenir les services d'un entrepreneur spécialisé en travaux de scellement de fissures ;

Considérant Que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel ;

Considérant Qu'à la suite de l'ouverture des soumissions le lundi 1er mai 2023 pour ce projet, deux (2) soumissions au montant (taxes incluses) ont été déposées :

- Scellement J.F. inc.	66 751.62\$
- Fissures Gaspésie inc.	58 321.07\$

Considérant Que pour la municipalité la proposition de l'entrepreneur pour exécuter les travaux de scellement de fissures est de 3 311.28\$ taxes incluses ;

Considérant Qu'une seule soumission est conforme aux exigences des documents contractuels;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat de scellement de fissures à l'entreprise Scellements J.F.inc au montant de 3,311.28 \$ taxes incluses.
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SÉAO](#);
3. D'autoriser Madame Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Voirie – Ressources matérielles

81-05-2023 a) Octroi du contrat pour enseigne d'accueil – secteur Amqui

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu d'accepter la proposition de l'entreprise Alyson Design & Multimédia situer au 65, rue Principale, Saint-Cléophas, Qc, G0J 3N0 pour la conception, la fabrication et l'installation de l'enseigne d'accueil pour un montant total de 10 895\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-05-2023 b) Octroi du contrat pour la peinture du Dodge Ram 2005

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault, et résolu : d'accepter la proposition Michel Charest carrossier pour la peinture du Dodge Ram 2005 pour un montant total de 10 588.13\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-05-2023 c) Achat d'une boîte de camion

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Alain Delisle et résolu d'acheter la boîte de camion à monsieur Clarence Fournier au montant de 2 645\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-05-2023 d) Achat d'un compresseur

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'acheter un compresseur 5 hp série DF pour un montant total de 4 496.47\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Urbanisme

85-05-2023 a) Lot 3 865 284

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène est en appel d'offres pour un prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc;

Considérant que l'installation du nouveau poste de pompage sera aménagée sur le lot 3 865 284 appartenant à la MRC de la Matapédia;

Considérant que le potentiel de développement résidentiel pour ce cadastre est limité;

Considérant que l'acquisition de ce terrain est essentielle à la mise aux normes actuellement prévue et facilitera les améliorations pour un futur développement de la rue de la Petite Acadie.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu de demander à la MRC de la Matapédia de céder le lot 3 865 284 à la municipalité de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-05-2023 b) demande de permis assujettis au PIIA – 9 rue Pelletier

Considérant que le demandeur désire remplacer la toiture en bardeaux d'asphalte pour une toiture en tôle d'un bâtiment existant situé au 9 rue Pelletier et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nathalie Daoust, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-05-2023 c) demande de permis assujettis au PIIA – 28 rue de la Congère

Considérant que le demandeur désire changer la fenêtre avant pour une fenêtre plus grande, tel que discuté, soit de 72 pouces par 72 pouces, d'un bâtiment existant situé au 28 rue de la Congère et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-05-2023 11. Adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles dans la municipalité de Sainte-Irène

Considérant Que la Municipalité de Ste-Irène est le donneur d'ouvrage du projet de collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

Considérant Que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 10 juin 2023 et qu'il est requis de procéder à l'appel d'offres de service pour ce projet ;

Considérant Que la Municipalité de Ste-Irène a procédé à un appel d'offres public regroupé pour la collecte des matières résiduelles dans le secteur Ouest ;

Considérant Que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc ;

Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur ;

Considérant que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d'indexation prévu pour ces services ;

Considérant qu'en présence d'un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire ;

Considérant Que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nathalie Daoust, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Ste-Irène à **9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc** au montant de **40 566.63 \$** par an (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une durée de 18 mois incluant une année d'option;
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SÉ@O](#) ;
3. D'autoriser Marie-France Lévesque, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et nom de la Municipalité de Ste-Irène tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Ressources humaines

89-05-2023 a) Stagiaire

Considérant qu'un étudiant de l'école de foresterie de Causapscal à fait une demande de stage à la municipalité;

Considérant que le stage ne vient pas à l'encombre des tâches quotidiennes exécuté par les employés municipaux;

Il est proposé par Nathalie Daoust et appuyé par Alain Delisle et résolu d'embaucher un stagiaire rémunéré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-05-2023 b) Demande syndicale

Considérant que les employés municipaux ont déposé une demande concernant une augmentation de salaire;

Considérant que la convention collective a été signée le 10 mai 2021;

Considérant qu'elle prend fin le 31 août 2025;

Il est proposé par Nelson Thériault et appuyé par Alain Delisle et résolu de poursuivre l'application de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-05-2023 **13. Administration**

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'écart entre les reçus de paiements et de dépôts pour l'exercice financier 2022 soulevé par l'auditeur financier;

Considérant que les recherches non pas permis de trouver la cause de cet écart pour le moment et que des procédures plus rigoureuses ont été mise en place;

Considérant que les états financiers doivent être déposés au plus tard le 30 juin 2023;

Il est proposé par Alain Delisle et appuyé par Nancy Lizotte et résolu de radier la somme de 3 415.15\$ découlant de l'écart entre les reçus de paiements et de dépôts pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Autre sujet :

92-05-2023 **a) Demande de soutien financier – Chœur Les Voix de la Vallée**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault et résolu de faire un don de 75\$ à l'organisme à but non lucratif Chœur Les Voix de la Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-05-2023 **b) Demande de soutien financier – Parc Régional de Val d'Irène**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nathalie Daoust et résolu de faire un don de 200\$ au Parc Régional de Val-d'Irène pour le projet de mise à niveau et d'amélioration des sentiers de vélo de montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

94-05-2023 **c) Demande d'appui au comité vigie CMÉC**

Considérant que le Centre matapédien d'études collégiales joue un rôle de premier plan dans la rétention des jeunes dans la MRC de La Matapédia, leur retour éventuel ainsi que dans le développement socioéconomique de La Matapédia;

Considérant que le CMÉC connaît, entre autres, un contexte de diminution de clientèle qui fragilise sa pérennité;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Irène se prononce favorablement en appui à la mission du Comité vigie du CMÉC d'assurer la pérennité de l'établissement et de mener à bien un plan d'action en conséquence.

En conséquence, sur une proposition de Nathalie Daoust, appuyée par Alain Delisle, il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Irène appuie le Comité vigie du CMÉC dans son mandat visant à assurer la pérennité du CMÉC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Consultation publique- sondage

Dépôt du sondage qui sera remis aux citoyens le 2 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

95-05-2023 16. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyée par Nathalie Daoust et résolue de lever la séance à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 2^e JOUR DE MAI 2023**

A blue ink signature of Sébastien Lévesque, written over a horizontal line.

**Sébastien Lévesque
Maire**

A blue ink signature of Marie-France Lévesque, written over a horizontal line.

**Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière**